

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 38
Mercredi 22 octobre 2025

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Contact: foadm@lasemaine.ch

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526: Gorges du Pichoux

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois)

Durée: Du lundi 27 octobre 2025 à 7h30 au vendredi 14 novembre à 16h

Exceptions: aucunes

Motifs: Travaux de sécurisation – purge des dispositifs de retenue des chutes de pierres

Particularités: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay - Fornet-Dessous - Lajoux - Saulcy - Glovelier (et vice versa).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 20 octobre 2025

Inspection des routes pour le Jura bernois



Court

Avis de construction

Requérante: Schneeberger Décolletages SA, Rue des Gorges 40, 2738 Court.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelles N°s 82, 1457 et 2402, au lieu-dit: «Rue des Gorges 40», commune de Court.

Projet: construction de garages préfabriqués, pose de containers pour le stockage et la déviation d'une conduite d'eaux pluviales.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: I.

Dérogations: art. 25 al. 2 RCC et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 octobre 2025.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Blocage temporaire de route

Travaux à la rue des Biches

En raison de travaux, la rue des Biches dans le secteur situé entre les bâtiments N° 4 et N° 9 sera bloquée au trafic du lundi 27 octobre 2025 à 8 heures au vendredi 31 octobre 2025 à 17 heures.

En cas de question ou de problème, le Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics» se tient à disposition au 079 215 43 65 ou à l'adresse b.leuenberger@court.ch.

Les personnes impactées sont d'ores et déjà remerciées pour leur compréhension.

Court, le 22 octobre 2025

Municipalité de Court, Conseil municipal



Crémines

Avis de construction

Requérante: Emballages Roos SA, Rue de l'Industrie 76, 2746 Crémines

Auteur du projet: KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Emplacement: Parcelle N° 232, au lieu-dit «Rue de l'Industrie 62» commune de Crémines

Projet: Remplacement avec agrandissement de la porte d'entrée au Sud du bâtiment.

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone: M2pc

Recensement arch.: Ensemble bâti

Périmètre P2 ISOS

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les

oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 15 octobre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérants: Thérèse et Lionel Selvarajah, Le Côté 162, 2746 Crémines

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, Chemin de la Foule 13, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 278, au lieu-dit «Le Côté 162», commune de Crémines

Projet: Installation d'un poêle intérieur avec conduit de fumée en façade Ouest

Dimensions: selon plan déposés

Construction: selon plan déposés

Zone: H2

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement** auprès du secrétariat communal durant les heures d'ouverture. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Crémines, le 15 octobre 2025

Secrétariat communal

Avis de construction

Requérant: M. Cédric Minder, Sur Coaras 103, 2747 Corcelles.

Auteur du projet: GF Réalisations, M. Florent Greder, Grand-Rue 37, 2746 Crémines.

Emplacement: parcelles N°s 85, 731 et 749, au lieu-dit: «Route de Corcelles 119», commune de Crémines.

Projet: mise en conformité de la conduite des eaux usées initialement raccordée au ruisseau «Le Gai-biat» au collecteur intercommunal et suppression de l'ancienne conduite.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: agricole et route (cantonale).

Objet protégé: zone riveraine.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Crémines. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 octobre 2025

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture du secrétariat communal

Le secrétariat communal sera exceptionnellement fermé le **jeudi 23 octobre 2025** toute la journée pour cause de contrôle de la Préfecture.

Crémines, le 22 octobre 2025

Le secrétariat communal



École d'Eschert

Ordonnance concernant l'accès routier à l'école

Le Conseil communal a, lors de sa séance du 20 octobre 2025, adopté l'ordonnance concernant l'accès routier menant à l'école.

Elle entre en vigueur à cette même date, soit le 20 octobre 2025, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Cette ordonnance peut-être consultée au bureau communal, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Commune.

Voies de recours :

Un recours peut être formé contre cette ordonnance dans les 30 jours, à compter de la date de la présente publication, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Eschert, le 22 octobre 2025

Le Conseil communal

Législature 2026-2029

Renouvellement des Autorités

A la suite du délai fixé au 16 octobre 2025 pour déposer les listes de candidats au Conseil communal, la Commune Mixte d'Eschert a reçu et enregistré 5 listes, soit le même nombre que les sièges à pourvoir.

Dès lors et dans le respect de l'article 36 du Règlement concernant les élections aux urnes de la Commune Mixte d'Eschert du 9 décembre 1999 (et ses modifications), le Conseil communal a, lors de sa séance du 20 octobre 2025, pris acte et validé sa réélection.

Par conséquent, le Conseil communal, pour la législature 2026-2029, se compose de la manière suivante :

- Président des Assemblées communales et du Conseil communal (Maire): Monsieur Jean-Daniel Parrat
- Conseiller: Monsieur Pierre- André Barras
- Conseillère: Madame Stéphanie Burri
- Conseiller: Monsieur Patrick Vogt
- Conseillère: Madame Samanta Beck

La répartition des dicastères, de la vice-présidence ainsi que des suppléances ne change, en principe pas. Des adaptations à l'interne se feront, le cas échéant.

L'Administration communale félicite le Maire ainsi que les Conseillères et Conseillers pour leur réélection et les remercie vivement pour leur engagement.

Eschert, le 22 octobre 2025

Le Conseil communal



Fenêtres de l'Avent - Loveresse s'amuse

Chaque jour du 1^{er} au 23 décembre dès 18h à 20h, un habitant de Loveresse décorera et illuminera sa fenêtre.

Les participants proposeront l'animation de leur choix: uniquement l'éclairage ou la décoration, un apéro, une collation chaude, ... tout est envisageable.

Inscrivez-vous en ligne sur

ls-a.reservio.com/booking ou au 076 388 82 77.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 19 novembre 2025. Le calendrier avec le nom et l'adresse des participants sera partagé sur flyer au village, publié sur le site internet de la commune et affiché sur la vitrine de la commune et également sur la page :

Instagram: loveresse_s_amuse

Facebook: Loveresse s'amuse.

Loveresse, le 17 octobre 2025

Conseil communal

Élections partielles de renouvellement des autorités communales pour la période 2026-2029

Dans le délai fixé au vendredi 17 octobre 2025 à 11h, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat communal, il s'agit de

Président-e de l'assemblée communale

Liste N° 1: Niederhäuser François, nouveau

Maire

Liste N° 1: Schlappach Michaël, nouveau

Trois membres du Conseil municipal

Liste N° 1: Schlappach Michaël, sortant

Boegli Mathias, sortant

Liste N° 2: Boillat Thierry, nouveau

Liste N° 3: Bonjour Daniel, nouveau

Liste N° 4: Grossenbacher Fabrice, nouveau

Vu que le nombre de candidat pour le poste de Président de l'assemblée communale est égal au nombre de poste vacant, le candidat est élu tacitement.

Vu que le nombre de candidat pour le poste de Maire est égal au nombre de poste vacant, le candidat est élu tacitement.

Vu que le nombre de candidats pour les postes des membres du Conseil communal est supérieur au nombre de postes vacants, les ayants droits au vote seront convoqués le 30 novembre 2025 pour élire par les urnes trois membres du Conseil communal.

Loveresse, le 20 octobre 2025

Conseil communal



Avis de construction

Requérant : Réseau de l'Arc, Rue Beausite 49, 2740 Moutier

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, 2735 Bévillard

Emplacement : Parcelle N° 1546, Rue Beausite 49

Projet : Evacuation des remblais de chantier et remise en état du talus et de la place à l'Est de la parcelle, création d'un chemin d'accès pour véhicules d'entretien en grilles-gazon.

Zone : UP12

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 15 octobre 2025

Services Techniques-Urbanisme



Communication du Conseil municipal

Fenêtres de l'Avent

Cher habitantes et habitants,

Le Conseil municipal souhaite une nouvelle fois profiter de la période de l'Avent pour embellir et égayer notre commune.

Les fenêtres de l'Avent auront à nouveau lieu durant le mois de décembre 2025.

Les personnes souhaitant participer d'une manière ou d'une autre, sont priées de communiquer au secrétariat municipal par téléphone ou par email (032 493 22 74 ou secretariat@perrefitte.ch) jusqu'au 20 novembre 2025 à 10h au plus tard leur nom, prénom, adresse et date choisie pour décorer leur fenêtre. Les premiers annoncés seront assurés de se voir attribuer le jour choisi.

Au plaisir de fêter avec vous et de partager un moment convivial durant cette période.

Perrefitte, le 22 octobre 2025

Le Conseil municipal



Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée

L'assemblée des délégués du Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val aura lieu le **mercredi 26 novembre 2025, à 20h, à l'Administration communale de Petit-Val à Souboz.**

Ordre du jour :

1. Salutations et liste des présences.
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Approbation du procès-verbal du 04.06.2025.
4. Présentation, discussion et approbation du budget 2026.
5. Informations concernant l'avancement des travaux à Bellelay.
6. Rapport du président.
7. Divers et imprévus.

Souboz, le 20 octobre 2025

Syndicat d'épuration des eaux du Petit-Val (SEPV)

Assemblée bourgeoise de Souboz

Les bourgeois-es de Souboz ayant le droit de vote en matière communale dans la Commune mixte de Petit-Val sont convoqué-e-s à

L'Assemblée bourgeoise de Souboz le lundi 24 novembre 2025 à 20 heures à l'administration communale à Souboz (salle des commissions)

Ordre du jour :

1. Accepter la constitution d'un droit de superficie pour la loge de traite, Le Perceux

21, sur l'immeuble feuillet N° 209 de Petit-Val 4 (Souboz)

2. Divers

Recours :

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après l'Assemblée communale.

Souboz, le 22 octobre 2025

Conseil communal



Reconvilier

Fermeture exceptionnelle de l'administration

En raison d'une formation du personnel, l'administration sera exceptionnellement fermée le **jeudi 23 octobre 2025**.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Reconvilier, le 14.10.2025

Administration municipale



Roches

Avis de construction

Requérant : Nicolas Buchser, Champs La Joux 81, 2762 Roches

Auteur du projet : Aellig Paysages SA, Nicolas Gogniat, 2735 Malleray

Emplacement : parcelle N° 574, Champs La Joux 81

Projet : Rénovation de la piscine existante et de la terrasse, construction d'un nouveau mur de soutènement et mise en place d'une pompe à chaleur pour la piscine

Zone : zone d'habitation 2 niveaux

Dimensions et genres : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement**, auprès du Secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 15 octobre 2025

Conseil communal



Saicourt

Assemblée de la commune bourgeoise de Saicourt le vendredi 28 novembre 2025 à 19h au local du conseil à l'école primaire de Saicourt

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 juin 2025
2. Elections pour une nouvelle période de 4 ans (2026-2029):
 - a) du président, rééligible
 - b) 3 membres du conseil de bourgeoisie, rééligible
 - c) 1 membre du conseil de bourgeoisie, nouveau
3. Budget 2026
4. Rapport du délégué à la protection des données

5. Divers

Un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée dans les 30 jours après cette dernière auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Saicourt, le 22 octobre 2025

Conseil de bourgeoisie

Informations communales

Révision intermédiaire sans avis préalable

La fiduciaire Soresa a procédé à la révision intermédiaire sans avis préalable en date du 19 septembre 2025. Tout a été trouvé en ordre.

Péréquation financière

La commune va toucher Fr. 694'963.00 au titre de la péréquation alors qu'un montant de Fr. 643'738.00 était prévu au budget.

Rapport d'analyse de l'eau potable

Des échantillons d'eau potable ont été prélevés 16 septembre 2025 par M. Aurélien Paroz, conseiller municipal. Les résultats d'analyse répondent aux dispositions légales. Le degré de dureté de l'eau est de 28.0°f à Bellelay et de 27,8°f au Fuet.

Fermeture du bureau municipal

Le bureau municipal sera fermé le vendredi 24 octobre 2025.

Le Fuet, le 20 octobre 2025

Conseil municipal



Seehof

Avis de construction

Requérants : M^{me} Priscille et M. Pascal Beuret, Hüsligrabe 14, 2747 Elay.

Auteur du projet : KD Architecture SA, M. Danael Kipfer, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 45 et 90, au lieu-dit : « Hüsligrabe 14 », commune d'Elay.

Projet : transformation d'une maison d'habitation avec construction d'un nouveau balcon et de deux couverts, ouvertures en façades, pose de panneaux photovoltaïques et d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Objet protégé : zone riveraine.

Dérégations : art. 24 LAT, 25 LCFo et 48 LAE.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 14 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Elay. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 15 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Avis de construction

Requérants : Jocelyne Steiner, Sacha Romy, Marie-Jeanne Romy, Communauté héréditaire de M. Jean- Paul Romy, Rue Principale 37, 2736 Sorvilier

Projet : Remplacement du chauffage électrique existant par une pompe à chaleur air/eau extérieure

Emplacement : Parcelle N° 142, au lieu-dit « Rue Principale 37 »

Dimensions : Selon les plans déposés

Construction : Selon les plans déposés

Zone : M2

Dépôt de la demande avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement**, auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et la même adresse. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss. LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Sorvilier, le 22 octobre 2025

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelles N°s 967, 1032 et 1097, au lieu-dit : « Prés des Colons », commune de Sorvilier.

Projet : tirage d'un nouveau câble électrique depuis la parcelle N° 1032 (avec création d'une nouvelle chambre sur PE existant) jusqu'à la parcelle 1097 pour le branchement d'une benne à verre électrique avec broyage et ajout d'un candélabre.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zones : ZPO « Prés des Colons », route communale et zone A.

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérégation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 22 octobre 2025.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Élections municipales du 30 novembre 2025

Au terme du délai légal, le 17 octobre 2025 à 17h00, les listes suivantes ont été déposées au secrétariat municipal :

Maire(sse) et Président(e) des assemblées :

Liste N° 1 : M^{me} Florence Affolter

Conformément à l'article 37 du Règlement concernant les élections par les urnes, étant donné que le nombre de candidat(e)s ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, M^{me} Florence Affolter est élue tacitement.

Membres du Conseil municipal, 4 sièges :

Liste N° 1 : M. André Gyger

Liste N° 2 : M. Jean-Claude Meyer

M^{me} Audrey Sommer Liste

N° 3 : M. Johann Henggi

Conformément à l'article 37 du Règlement concernant les élections par les urnes, étant donné que le nombre de candidat(e)s ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, M. André Gyger, M. Jean-Claude Meyer, M^{me} Audrey Sommer et M. Johann Henggi sont élus tacitement.

Membres de la Commission d'école primaire, 4 sièges:

- Liste N° 1: M^{me} Andrea Aeberhard
Liste N° 2: M^{me} Amélie Burkhalter
Liste N° 3: M^{me} Davina Bouchat

Conformément à l'article 37 du Règlement concernant les élections par les urnes, étant donné que le nombre de candidat(e)s ne dépasse pas le nombre de sièges à pourvoir, M^{me} Andrea Aeberhard, M^{me} Amélie Burkhalter et M^{me} Davina Bouchat sont élues tacitement.

Conformément à l'article 28 du Règlement concernant les élections par les urnes, lorsqu'aucune liste de candidat(e)s n'a été déposée ou qu'il n'y a pas assez de candidatures, les électeurs et électrices peuvent voter pour n'importe quelle personne éligible pour tous les sièges qui ne sont pas déjà pourvus par une élection tacite.

Sorvilier, le 22 octobre 2025

Le Conseil municipal



Tavannes

Avis de construction

Requérant: Cab Consultim Sàrl, Grand-Rue 14, 2710 Tavannes.

Auteur du projet: BimProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20a, 2822 Courroux.

Projet: construction d'un immeuble en PPE de trois appartements avec garage et pompe à chaleur intérieure sur la parcelle N° 1573 au Chemin du Grand'Clos en zone d'habitation H2 «dense».

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux: raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 21 novembre 2025 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 22 octobre 2025

Le chef des travaux publics

Fenêtres de l'Avent 2025 - Appel à la participation

Comme chaque année, la commission Vie locale de Tavannes lance son invitation à la population pour participer aux traditionnelles Fenêtres de l'Avent qui auront lieu du 1^{er} au 23 décembre 2025. Cette belle tradition permet de créer une atmosphère chaleureuse et festive en illuminant, à tour de rôle, les maisons, commerces, entreprises, écoles et services de l'administration.

En plus de la magie des lumières, les passants auront l'occasion de se retrouver pour partager un moment convivial autour d'un verre de vin chaud ou d'une tasse de thé, entre 18h et 20h.

Les personnes souhaitant contribuer à cette initiative sont invitées à s'annoncer avant le vendredi 14 novembre 2025.

Elles pourront choisir une date et en informer l'administration municipale, soit par téléphone au 032 482 60 40, soit par courriel à info@tavannes.ch.

Rejoignez cet élan de solidarité et de partage pour faire briller notre village pendant cette période festive!

Tavannes, le 20 octobre 2025

Commission Vie Locale

Analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyses officiels du Laboratoire cantonal, suite au prélèvement effectué en date du 8 octobre 2025 au réseau communal (alimenté par SESTER) à la Grand-Rue 1 à Tavannes par le contrôleur des denrées alimentaires ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales. Les qualités microbiologiques, physiques et chimiques sont en règle.

Tavannes, le 15 octobre 2025

Le chef des travaux publics

Listes déposées

Élections municipales du dimanche 30 novembre 2025

Les élections municipales sont fixées au 30 novembre 2025 conformément au Règlement concernant les élections et les votations aux urnes. Les partis politiques avaient jusqu'au vendredi 17 octobre, 17h, pour déposer les listes de candidats. Les listes suivantes ont été déposées régulièrement:

Président des Assemblées municipales / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1 - Parti socialiste (PS)

- Voumard Romain, 1957

Liste N° 2 - Union Démocratique du Centre (UDC)

- Geiser Pierre-André (Ancien), 1961

Vice-Président des Assemblée municipales / élection selon le système majoritaire - élection tacite:

Liste N° 1 - Les Libéraux-Radicaux (PLR)

- Devaud Michel (Ancien), 1948

Mairie / élection selon le système majoritaire:

Liste N° 1 - Parti socialiste (PS)

- Baumann Valérie, 1985

Liste N° 2 - Tavannes Avenir

- Rindlisbacher Yann, 1972

Conseil municipal / élection selon le système proportionnel:

Liste N° 1 - Les Libéraux-Radicaux (PLR)

- 1.1 Lab Anne-Sylvie (Ancienne), 1974
- 1.2 Lab Anne-Sylvie (Ancienne), 1974
- 1.3 Hirt Jonathan (Ancien), 1989
- 1.4 Hirt Jonathan (Ancien), 1989
- 1.5 Bühler Mikael, 1984
- 1.6 Aebi Daniel, 1987

Liste N° 2 - Parti socialiste (PS)

- 2.1 Baumann Valérie (Ancienne), 1985
- 2.2 Dos Reis Antonio (Ancien), 1962
- 2.3 Buache Laetitia, 1989
- 2.4 Bass Luc, 1976
- 2.5 Garcia Franziska, 1979
- 2.6 Guillod Christian, 1962

Liste N° 3 - Tavannes Avenir

- 3.1 Sousa Chantal, 1978
- 3.2 Terrier Stéphane, 1965
- 3.3 Kessi David, 1976
- 3.4 Sousa Chantal, 1978
- 3.5 Terrier Stéphane, 1965
- 3.6 Kessi David, 1976

Liste N°4 - Union démocratique du Centre (UDC)

- 4.1 Scheidegger Salomé (Ancienne), 1987
- 4.2 Scheidegger Salomé (Ancienne), 1987
- 4.3 Guerbadot Clive (Ancien), 1977
- 4.4 Guerbadot Clive (Ancien), 1977
- 4.5 Gilgen Frédéric, 1979
- 4.6 Gilgen Frédéric, 1979

Commission de gestion / élection selon le système proportionnel:

Liste N° 1 - Les Libéraux-Radicaux (PLR)

- 1.1 Lab Anne-Sylvie, 1974
- 1.2 Lab Anne-Sylvie, 1974
- 1.3 Hirt Jonathan, 1989
- 1.4 Hirt Jonathan, 1989
- 1.5 Eicher Bruno, 1987
- 1.6 Aebi Daniel, 1987

Liste N° 2 - Parti socialiste (PS)

- 2.1 Marchand Gilles, 1969
- 2.2 Grandjean Louis, 1980
- 2.3 Guillod Christian, 1962
- 2.4 Marchand Gilles, 1969
- 2.5 Grandjean Louis, 1980
- 2.6 Guillod Christian, 1962

Liste N° 3 - Tavannes Avenir

- 3.1 Cangiamila Catherine, 1957
- 3.2 Paroz Marie-France, 1975
- 3.3 Moy Claude-Alain, 1966
- 3.4 Kessi David, 1976
- 3.5 Cangiamila Catherine, 1957
- 3.6 Paroz Marie-France, 1975
- 3.7 Moy Claude-Alain, 1966

Liste N°4 - Union démocratique du Centre (UDC)

- 4.1 Ramseier Fabrice (Ancien), 1969
- 4.2 Ramseier Fabrice (Ancien), 1969
- 4.3 Laubscher Béatrice, 1970
- 4.4 Laubscher Béatrice, 1970
- 4.5 Zürcher Pierre-Yves, 1972
- 4.6 Zürcher Pierre-Yves, 1972

Apparetements

Les Libéraux-Radicaux (PLR), liste N° 1, et l'Union Démocratique du Centre (UDC), liste N° 4, ont décidé d'apparenter leurs listes pour le Conseil municipal et pour la Commission de gestion.

Tavannes, le 20 octobre 2025

Le secrétariat municipal

Commune bourgeoise de Tavannes

Assemblée ordinaire d'automne samedi 22 novembre 2025 à 19h

Hôtel de Ville de Tavannes, salle N° 2

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée du 26 avril 2025
2. Budgets communaux pour 2026
3. Rapport du Président
4. Elections:
 - a) d'un membre du conseil en remplacement de Céline Oppliger, démissionnaire
 - b) de deux membres du Conseil formant la série sortante (Fabienne Favret Addor et Cédric Tillmann)
5. Désignation de l'organe de vérification des comptes
6. Ferme de La Rochette:
 - a) Discuter, éventuellement décider la réfection de la ferme de la Rochette
 - b) Voter le crédit de Fr 750'000.- à prélever sur les avoirs
7. Divers et imprévus

Conseil de bourgeoisie de Tavannes

Tavannes, le 20 octobre 2025

Le secrétaire: Patrick Addor



Valbirse

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : Liechti Lydia, Route de Champoz 2, 2735 Bévillard

Auteur du projet : KD Architecture, Grand-Rue 79, 2720 Tramelan

Adresse du projet : BF 111, Route de Champoz 2, 2735 Bévillard

Description du projet : Transformation des combles en cuisine/espace de vie et ajout de 4 Velux en toiture, création d'une nouvelle chambre dans la partie grange au rez-de-chaussée

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H3

Dépôt public : du 15 octobre au 14 novembre 2025 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 10 octobre 2025

Commune mixte de Valbirse

Paroisse réformée de Bévillard

Assemblée de paroisse ordinaire, mercredi 26 novembre 2025 à 19h à la cure

Ordre du jour

1. Méditation
2. Présentation et acceptation du budget 2026 et de la quotité d'impôts
3. Élection et réélection du bureau des assemblées
 - Président-e
 - Vice-président-e
 - Secrétaire
4. Élection et réélection du conseil de paroisse

– Président-e

– Membres

5. Élection et réélection des délégué-e-s à l'Assemblée des délégués du Par8
6. Nommer l'organe de vérification des comptes
7. Informations concernant les travaux de rénovation
8. Informations concernant la vie paroissiale
9. Informations concernant le Par8
10. Informations concernant l'arrondissement
11. Informations concernant la pastorale
12. Divers et imprévus

Dépôt du procès-verbal

Le procès-verbal de l'assemblée de paroisse ordinaire du 26 novembre 2025 sera déposé publiquement durant 30 jours, dès le 5 janvier 2026, au secrétariat à la cure où il pourra être consulté pendant la permanence du secrétariat ou sur rendez-vous. Les ayants droit au vote peuvent former opposition auprès du Conseil de paroisse.

Bévillard, le 20 octobre 2025

Le Conseil de paroisse

Divers

Syndicat forestier du Raimeux et environs

Mise au concours

Secrétaire du Syndicat forestier du Raimeux et environs (10%)

Tâches :

- Convocations et PV des séances
- Correspondance
- Gestion de diverses tâches administratives

Administrateur-trice des finances du Syndicat forestier du Raimeux et environs (10%)

Tâches :

- Tenue de la comptabilité
- Administration des engagements financiers
- Etablissement du budget annuel et du plan financier
- Bouclement annuel et établissement du compte annuel
- Facturation et suivi des débiteurs
- Paiement des créanciers
- Etablissement des décomptes et statistiques
- Gestion des salaires, décomptes assurances sociales

L'administrateur-trice des finances devra connaître le modèle comptable harmonisé MCH2.

Les exigences fixées sont les suivantes pour les deux postes :

- CFC d'employée de commerce avec quelques années d'expérience dans le domaine
- Bonnes connaissances de l'outil informatique
- Sens élevé de l'organisation, grande polyvalence et aptitude à travailler de manière indépendante et efficace

Les deux postes peuvent être cumulés.

Entrée en fonction : le 01.01.2026

Les candidat(e)s sont prié(e)s de faire parvenir leur postulation accompagnée d'un curriculum vitae et copie des certificats jusqu'au 6 novembre 2025 au plus tard, à l'adresse suivante : Secrétariat communal, Haut du Village 31, 2762 Roches, avec mention «Postulation Syndicat forestier».

Pour tous renseignements complémentaires : M. Roger Gerber / 079 351 81 28.

Roches, le 10 octobre 2025

Conseil du Syndicat forestier du Raimeux et environs

Paroisse réformée évangélique de Haute-Birse

Le conseil de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse vous invite à participer à l'assemblée ordinaire du 25 novembre 2025 à 20h à la maison de paroisse de Tavannes, rue du Petit-Bâle 25.

Ordre du jour :

1. Méditation
2. Approbation du PV de l'assemblée du 17 juin 2025
3. Présentation du budget 2026 et approbation
4. Informations régionales
5. Informations paroissiales
6. Divers

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée : conformément au règlement d'organisation de la paroisse réformée évangélique de Haute-Birse, le procès-verbal de l'assemblée du 25 novembre 2025 sera déposé durant 30 jours. Durant ce délai, il pourra être consulté au secrétariat, rue du Petit-Bâle 25 à Tavannes durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous (032 481 15 11)

Tavannes, le 22 octobre 2025

Brigitte Saunier

Validation de vos avis sur la plateforme : lundi 14h

Calendrier des parutions 2025

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
44	39	29.10.2025	mercredi
45	40	05.11.2025	mercredi
46	41	12.11.2025	mercredi
47	42	19.11.2025	mercredi
48	43	26.11.2025	mercredi
49	44	03.12.2025	mercredi
50	45	10.12.2025	mercredi
51	46	17.12.2025	mercredi
52	47	24.12.2025	mercredi
		31.12.2025	SUPPRIME

informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directrice du syndicat scolaire Saicourt – Petit-Val: M^{me} Sophie Bilat, 032 484 98 30 (écoles enfantines et primaires)
- Directeur de l'école secondaire de la Courtine: Jérôme Montavon, 032 484 01 06

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h



Saules

Administration communale
Milieu du Village 13
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28
Courriel: commune@saules-be.ch
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.saules-be.ch



Seehof

Commune municipale
Gross-Karlisberg 23a
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60
Courriel: gemeinde@gemeindeseehof.ch
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm@sorvilier.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30
Site internet: www.sorvilier.ch



informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – ma 9 h à 11 h et 15 h à 17 h

Mercredi 15 h à 17 h

Jeudi 15 h à 18 h

Vendredi 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Ma et Me 14 h à 16 h

Jeudi 14 h à 18 h

Police administrative:

Lu – ma et ve 10 h à 11 h et 15 h à 16 h

Mercredi 15 h à 16 h

Jeudi 10 h à 11 h et 16 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

Service de piquet
Electricité. Eau 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Cartes journalières dégriffées Commune

Cartes vendues uniquement aux habitants de la Ville de Moutier et à retirer au guichet de la Caisse municipale (pas de réservation par téléphone).

Païement immédiat en espèce.

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch



informations pratiques



Belprahon

Commune de Belprahon
Administration communale
Les Grands Clos 5, Belprahon
Case postale 257
2740 Moutier

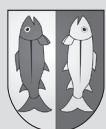
Tél. du secrétariat: 032 493 48 27
Courriel: secretariat@belprahon.ch
Tél. de la caisse: 032 493 18 60
Courriel: caisse@belprahon.ch
Heures d'ouverture: Jeudi de 15 h à 17 h
Site internet: www.belprahon.ch



Champoz

Commune mixte de Champoz
Les Grands Clos 19
2735 Champoz

Téléphone: 032 492 12 88
Courriel: secretariat@champoz.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 16 h 30 à 17 h 30
Site internet: www.champoz.ch



Corcelles

Commune mixte de Corcelles
Clos la Jus 27
2747 Corcelles

Téléphone: 032 499 90 70
Courriel: secretariat@corcelles-be.ch
Heures d'ouverture: Mardi de 10 h à 11 h
Jeudi de 17 h à 18 h 30
Site internet: www.corcelles-be.ch

Déchetterie - points de ramassage

- Derrière l'école (PET, alu, boîtes de conserve, verre + conteneur pour capsules Nespresso)
- Hangar des pompes (textiles et chaussures)
- Hangar de Froideval (déchets encombrants, ferraille, bois et plastiques agricoles aux dates prévues sur le MémorDéchets 2019)
- Conteneurs Molok (ordures ménagères)



Court

Municipalité de Court
Rue de la Vallée 19
2738 Court

Téléphone: 032 497 71 10
Courriel: contact@court.ch
Site internet: www.court.ch

Heures d'ouverture:

- Notre administration est disponible tous les jours durant les heures de bureau pour les appels téléphoniques.
- Notre guichet est ouvert tous les matins (lundi à vendredi) de 10 h 30 à 12 h, le lundi après-midi de 15 h 30 à 18 h, le mardi et le jeudi après-midi de 15 h 30 à 17 h.